



Organisation et fonctionnement des comités de qualification de l'OPQIBI

17/12/2009

1. Répartition des comités de qualification de l'OPQIBI

L'OPQIBI dispose de 6 comités chargés de l'attribution des qualifications relevant des rubriques de la nomenclature dont ils ont la charge.

- **Comité 1 :**

- Rubrique 01 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Rubrique 02 : Programmation
- Rubrique 04 : Management de Projet
- Rubrique 05 : Ingénierie « Loisirs - Culture - Tourisme »

- **Comité 2 :**

- Rubrique 06 : Évaluation environnementale
- Rubrique 07 : Techniques des milieux
- Rubrique 08 : Protection de l'environnement (*sauf 08.08 et 08.09*)
- Rubrique 09 : Pollutions et décontaminations
- Rubrique 16 : Acoustique
- Rubrique 21 : Ingénierie des ouvrages et systèmes en environnement
- Qualification 10.04

- **Comité 3 :**

- Rubrique 10 : Techniques du sol (*sauf 10.04*)
- Rubrique 11 : Terrassements - Voiries - Réseaux enterrés
- Rubrique 18 : Ingénierie des ouvrages et systèmes d'infrastructure
- Qualifications 08.08 et 08.09
- Qualifications 13.01 à 13.04
- Qualifications 15.06 et 15.07

- **Comité 4 :**

- Rubrique 12 : Génie civil - Gros œuvre - Second œuvre (*sauf 12.14*)
- Rubrique 19 : Ingénierie des ouvrages et systèmes du bâtiment (*sauf 19.05*)

- **Comité 5 :**

- Rubrique 13 : Fluides - Génie climatique (réseaux et installations) (*sauf 13.01 à 13.04*)
- Rubrique 14 : Électricité (courants forts et courants faibles)
- Rubrique 15 : Techniques et procédés particuliers (*sauf 15.06 et 15.07*)
- Rubrique 17 : Ingénierie des ouvrages et systèmes industriels
- Rubrique 20 : Ingénierie des ouvrages et systèmes en énergie
- Qualifications 03.21 et 03.22
- Qualification 12.14
- Qualification 19.05

- **Comité 6 :**

- Rubrique 03 : Planification et coordinations diverses (*sauf 03.21 et 03.22*)
- Rubrique 22 : Maîtrise des coûts